

## **Covid-19 : les étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants mobilisés bénéficieront d'une aide individuelle exceptionnelle**

*Marseille, le 15 avril 2020.*

**Face à une crise sanitaire historique, des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants sont appelés en renfort des soignants dans tous les établissements hospitaliers de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Leur engagement est fondamental pour le système de santé français dans l'épidémie de Covid-19.**

**Pierre Dartout, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe De Mester, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de Régions de France, ont décidé de leur accorder une aide exceptionnelle, grâce à la mise en commun des crédits de formation du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et de crédits régionaux.**

Cet accompagnement financier bénéficiera à 3 000 étudiants en formation, mobilisés dans le cadre du Covid-19 (2300 étudiants en soins infirmiers et 700 élèves aides-soignants en formation). Cette aide exceptionnelle prendra effet à compter du 1er avril 2020.

Ainsi, ces étudiants bénéficieront d'une aide exceptionnelle de 1 300 euros pour les étudiants en soins infirmiers de troisième année, 1 200 euros pour ceux de première et deuxième année et jusqu'à 1 000 euros pour les élèves aides-soignants.

Chaque institut vérifiera l'éligibilité à cette prime, en lien avec l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et en informera personnellement chaque étudiant.

L'État et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur unissent ainsi leurs forces pour rémunérer de façon plus conséquente ces femmes et ces hommes dont l'engagement est remarquable.